
Renvoi au comité de Législation de l'adresse de la société populaire de Tours (Indre-et-Loire) qui demande une loi pour garantir la liberté de presse, lors de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Législation de l'adresse de la société populaire de Tours (Indre-et-Loire) qui demande une loi pour garantir la liberté de presse, lors de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 188;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15272_t1_0188_0000_5

Fichier pdf généré le 14/01/2020

8

Le comité de surveillance de la commune de Carpentras remercie la Convention, d'avoir envoyé dans le département de Vaucluse le représentant du peuple Maignet, pour y organiser le gouvernement révolutionnaire : en annonçant tout le bien que ce représentant a fait dans ce département, il demande qu'il y soit continué dans ses fonctions.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (25).

9

La société populaire de Montbart [département de la Côte-d'Or] demande à la Convention nationale la conservation des comités révolutionnaires dans toutes les communes d'une population de deux mille âmes et au dessus.

Renvoi au comité de Législation (26).

10

La société populaire de Tours, département d'Indre-et-Loire, présente à la Convention nationale son vœu fortement prononcé pour la liberté de la presse, et demande une loi qui la garantisse.

Renvoi au comité de Législation (27).

11

Le citoyen Grandjean Montigny dépose sur le bureau plusieurs titres de rentes viagères, dont le citoyen Marie-Joseph-François Caze, habitant de Commune-Affranchie, fait don à la nation.

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

[Le citoyen Grandjean Montigny au Président de la Convention, le 7 fructidor an II] (29).

Citoyen Président,

Je te fais passer cy inclus plusieurs titres de rentes viagères dont le citoyen Marie Joseph Caze, habitant de Commune-Affranchie fait don à la nation. Je te prie de m'en accuser réception pour me servir de décharge auprès de ce citoyen.

Salut et fraternité, ton concitoyen,

GRANDJEAN MONTIGNY, rue du Coq Jean n° 3.

(25) P.-V., XLV, 3.

(26) P.-V., XLV, 3.

(27) P.-V., XLV, 3.

(28) P.-V., XLV, 3.

(29) C 318, pl. 1293, p. 21.

12

Le citoyen Nougaret fait hommage à la Convention nationale de plusieurs hymnes pour les fêtes nationales et décadaires, précédés d'une prière à l'Être suprême.

Mention honorable au procès-verbal, et renvoi au comité d'Instruction publique (30).

13

Le représentant du peuple Boisset écrit que dans le département de l'Ain, une poignée de faux patriotes, un ramas de scélérats avaient comprimé tous les esprits, aigri tous les cœurs et fait passer dans les âmes le plus sombre désespoir; mais que tous ces oppresseurs sont terrassés, que les opprimés respirent et que ce département est tout à la patrie.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (31).

[Boisset, représentant du peuple, délégué dans le département de l'Ain, à la Convention nationale (de Belley, le 8 fructidor an II)] (32)

Jouissez, collègues : le département de l'Ain est tout à la Patrie; les oppresseurs sont terrassés, et les opprimés respirent. Une poignée de faux patriotes, un ramas de scélérats, avoient comprimé tous les esprits, aigri tous les cœurs, et fait passer dans les âmes le sombre désespoir. Tout à changé : à l'agonie de la liberté une brillante vie a succédé; l'écho des montagnes répète à une chaîne de 50 lieues : *Vive la Convention nationale ! Vive la République !* Partout je rencontre sur mes pas la reconnaissance et l'amour de la représentation nationale, par-tout je trouve l'image d'une parfaite félicité.

Si je pouvois vous peindre les riants tableaux que ces braves habitans, qu'on disoit être en contre-révolution, m'offrent à chaque instant, vous diriez : le voilà donc ce peuple qu'on peignoit comme ennemi de la Liberté ! comme ils sont coupables ceux qui l'asservissent ! Ou si plutôt la Convention avoit pu se transporter avec moi dans ces champêtres lieux, elle auroit vu au pied d'une haute montagne, dans un riche vallon, le vertueux laboureur à sa charrue, sa femme et ses enfants passant la journée à chanter des hymnes patriotiques; elle auroit vu tout un peuple sortir en foule pour crier à l'arrivée d'un représentant : *Gloire à la Convention ! elle a sauvé la République.*

Oui, citoyens, ici les vieillards ont voué à l'exécration Robespierre et ses lâches complices; là, des laboureurs se sont mis sous les armes avec les outils qui servent au labourage. Que vous dirai-je enfin ! ce n'est pas l'idolâtrie, c'est la simplicité, la franchise de la campagne;

(30) P.-V., XLV, 3-4.

(31) P.-V., XLV, 4. *Ann. R.F.*, n° 274; *J.Fr.*, n° 708.

(32) *Bull.*, 16 fruct.